

La **passion du métier**  
ne suffit pas.

*l'école pour tous,  
une vraie valeur.*



Il nous faut  
**du temps** et **des moyens.**

## Le concours, et après ?

Après le stress des épreuves, vous en viendrez vite aux questions concernant l'année prochaine : votre affectation, votre stage, votre formation, votre titularisation... Le SNUipp-FSU vous accompagnera tout au long de votre formation, de votre entrée dans le métier et de votre carrière.

♦ **Si vous obtenez le concours**, vous serez, pour la grande majorité, à mi-temps en responsabilité de classe et à mi-temps en ESPE. Pour le SNUipp-FSU, cela n'est pas satisfaisant. Les temps de stage ne devraient pas dépasser le tiers-temps et respecter une progressivité de l'observation à la responsabilité. Il est urgent de reconstruire une véritable formation professionnelle des enseignant-es.

♦ **Si vous n'obtenez pas le concours**, vous pourrez poursuivre votre master à l'ESPE, et préparer de nouveau le concours. Le SNUipp-FSU revendique des pré-recrutements massifs rémunérés et des moyens suffisants pour vous assurer une préparation de qualité permettant votre réussite au concours .

Dès la rentrée, les militant-es et les élu-es du personnel du SNUipp-FSU seront à vos côtés pour vous aider et répondre à vos questionnements. Vous pourrez les rencontrer lors de permanences à l'ESPE ou de réunions, mais aussi dans les écoles. Vous pouvez également les contacter à la section départementale.

*L'équipe départementale du SNUipp-FSU*

## LE SNUIPP-FSU

**Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et PEGC :  
un syndicat proche et disponible**

- ♦ **Il vous informe et vous conseille** : rencontres, téléphone, presse, site internet, etc.
- ♦ **Il vous écoute et vous réunit pour réfléchir, débattre, agir,...** : lors de réunions syndicales, AG, manifestation,...
- ♦ **Il vous représente et vous défend** : grâce à ses représentants du personnel qui siègent dans les instances paritaires départementales pour le mouvement, la carte scolaire, les permutations, les promotions... et qui vous accompagnent, si vous le souhaitez auprès de l'administration.
- ♦ **Il défend des valeurs** : la réussite de tous les élèves, la solidarité, l'équité, la défense des services publics, la laïcité...

## Le nombre de places aux concours

Les 20 et 21 avril 2017 auront lieu les épreuves d'admissibilité. Cette année, 13001 places aux concours CRPE sont prévues. Si ce nombre a augmenté ces dernières années, il reste bien en deçà du niveau de recrutement connu au début des années 2000. Au CRPE 2017, vous êtes 86409 inscrit-es. Au concours 2016, sur 82139 inscrit-es seul-es 33911 étaient présent-es.



L'école connaît une crise de recrutement : en trois ans, 2361 recrutements prévus n'ont pas été réalisés, faute de candidat-es ayant les résultats suffisants pour être admis-es.

Avec 13 001 recrutements d'enseignant-es pour le CRPE 2017, le nombre de postes offerts aux concours continue d'augmenter. Néanmoins, cela ne compensera pas les 29 683 suppressions de postes de ces dernières années. En effet, après 10 ans d'attaques contre le service public d'Éducation, la situation reste dégradée tant pour les élèves que pour les enseignant-es.

De plus, il faudrait des mesures financières fortes pour inciter les étudiant-es à s'engager vers le métier d'enseignant et améliorer les conditions de formation et d'entrée dans le métier.

La situation ne peut rester en l'état. Pour le SNUipp-FSU l'heure est à la remise à plat de la réforme !

## Répartition des places aux concours PE 2017

Académies	Total	Concours externes		2nd concours Internes		3ème concours
			spécial		spécial	
Aix-Marseille	580	559				21
Amiens	470	435				35
Besançon	200	195		5		
Bordeaux	410	353	33		2	22
Caen	180	174		2		4
Clermont-Ferrand	115	110				5
Corse	30	14	15			1
Créteil	1800	1600		60		140
Dijon	280	264				16
Grenoble	480	470				10
Guadeloupe	55	51		1		3
Guyane	210	165	5	30		10
Lille	700	683				17
Limoges	80	89				1
Lyon	850	816				34
Martinique	66	50	5	3		8
Mayotte	120	90		30		
Montpellier	550	435	15	40		60
Nancy-Metz	310	292	2			16
Nantes	385	356	2			27
Nice	325	289	2	11		23
Orléans-Tours	450	432		6		12
Paris	310	298		8		4
Poitiers	270	242		17		11
Reims	225	219				6
Rennes	330	256	49		2	22
Réunion	240	205	2	9		24
Rouen	360	350				10
Strasbourg	400	332	55		10	3
Toulouse	460	428	14	9		9
Versailles	1750	1470		70		210
<b>TOTAL</b>	<b>13001</b>	<b>11722</b>	<b>200</b>	<b>301</b>	<b>14</b>	<b>764</b>

## Foire aux questions

*Je suis admis-e et je peux m'inscrire en M2 MEEF, comment va se passer mon affectation pour l'année 2017-2018 ?*

Vous serez classé-es selon le rang au concours et ainsi affecté-es dans les départements de l'académie selon les vœux que vous avez émis lors de l'inscription. Une fois affecté-e dans un département, vous serez nommé-e sur un poste lors du mouvement. Les règles diffèrent d'un département à l'autre, contacter alors le SNUipp-FSU, il vous guidera.

*Je suis admis-e et je suis déjà titulaire d'un master, que se passe-t-il pour moi pour l'année 2017-2018 ?*

Vous serez en mi-temps en classe et vous suivrez la formation en ESPE. Une formation dite « adaptée » vous sera proposée. Vous n'aurez pas à valider le M2 MEEF puisque vous êtes déjà titulaire d'un master mais vous devrez valider les éléments comptant pour la titularisation.

*Combien serai-je rémunéré-e ?*

Vous serez rémunéré-e à l'échelon 1 pendant les 3 premiers mois, soit un salaire net d'environ 1321€ puis jusqu'à la titularisation, vous serez rémunéré-e à l'échelon 2, soit un salaire net d'environ 1423€.

*Quel est mon statut pendant mon année de stagiaire ?*

Vous serez fonctionnaire stagiaire.

### ELECTIONS DANS LES ESPE

Chaque année, des élections ont lieu dans les ESPE pour renouveler tout ou partie des élu-e-s (représentant des étudiant-es, stagiaires, personnels de l'ESPE) au Conseil d'École.

Des décisions concernant votre scolarité y sont prises. La FSU, par ses interventions multiples, contribue à améliorer votre formation et vos conditions d'accueil. **Alors votez !**

### UN CONCOURS SUPPLEMENTAIRE DANS L'ACADEMIE DE CRETEIL

Cette année encore, la ministre propose un recrutement externe supplémentaire de 500 professeurs des écoles dans l'académie de Créteil. L'ouverture de ce concours fait suite aux difficultés de recrutement rencontrées par cette académie et aux fortes mobilisations des enseignants de Seine-Saint-Denis, à l'appel du SNUipp-FSU.

Le SNUipp-FSU édite spécialement pour vous un « Rikikisaitou », brochure qui compile vos droits, vos obligations, les infos concernant votre année de PES, l'école...

*Sur quel type de poste ce stage peut-il être effectué ?*

Cela peut-être dans la classe d'un-e directrice déchargé, d'un-e collègue à temps partiel, ou sur un poste de remplaçant-e. Les textes réglementaires préconisent d'éviter les postes spécialisés, les postes les plus difficiles de l'éducation prioritaire ainsi que les CP.

*Je réussis à valider mon M1 MEEF, mais je n'ai pas le concours, puis-je m'inscrire en M2 MEEF ?*

Normalement oui, il faut rapidement vous adresser à l'ESPE. En cas de problème contacter le SNUipp-FSU de votre département.

### Pour le SNUipp-FSU

- ♦ L'entrée dans le métier doit être progressive, articulant formation, stages, analyses de pratiques, et recherche. Avec un concours en L3 et 2 années pleines de formation.
- ♦ Pour assurer l'accès au métier à tous et la mixité sociale, des systèmes d'aides sont indispensables, sans contrepartie de travail dans les écoles notamment grâce à des pré-recrutements.



## Le SNUipp-FSU à vos côtés, des outils pour vous aider

### ... sur le terrain

Nos rendez-vous avec la profession, ce sont des **réunions d'infos syndicales** (ouvertes à toutes et tous), **des réunions débats** à thème avec la participation de chercheur-es, mais aussi **l'Université d'Automne** du SNUipp-FSU. C'est l'occasion pour environ 400 enseignant-es qui s'y inscrivent de suivre pendant trois jours des conférences d'une trentaine de chercheur-es et de débattre avec eux. Vous pouvez y participer. Pour vous informer, contacter le SNUipp-FSU.

### ... sur Internet

Actualités, informations, renseignements, conseils, publications, consultables sur :

- nos sites nationaux : [snuipp.fr](http://snuipp.fr) et [neo.snuipp.fr](http://neo.snuipp.fr)
- et notre site départemental : [XX.snuipp.fr](http://XX.snuipp.fr) (où « XX » est le numéro de votre département).



La passion du métier ne suffit pas

Il nous faut du temps et des moyens.

### ... à travers nos publications

#### - le journal départemental du SNUipp-FSU

Des publications régulières envoyées à toutes les syndiqué-es et un exemplaire par école. Toute l'actualité de l'école en général et du département en particulier.

#### - différents suppléments et guides.

- « Fenêtre sur cours » est la revue nationale du SNUipp-FSU envoyée aux syndiqué-es et dans toutes les écoles.

- « Fenêtre sur cours premières classes » est un supplément qui vous est spécialement destiné, vous pouvez vous le procurer auprès de votre section départementale.

## « Se syndiquer au SNUipp-FSU »

- c'est décider ensemble,
- c'est refuser l'isolement,
- c'est donner à toute la profession les moyens de se défendre et d'avancer,

- c'est effectuer un geste solidaire,
- c'est exiger collectivement une école de qualité !

SE SYNDIQUER ?

UNE VRAIE BONNE IDÉE.

POUR SON MÉTIER - POUR SOI-MÊME - POUR LES ÉLÈVES.



SE SYNDIQUER, C'EST

<https://snuipp.fr>

Utile



Mais de la cotisation soit remboursée sous forme de crédit d'impôt.